

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destination	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française .....	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 -- 21-61-08 — FAX (228) 21-61-07 — LOME  Les abonnements et annonces sont payables d'avance  La ligne ..... 80 frs Minimum ..... 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum ..... 250 frs
Etranger .....	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française ..... 150 frs Etranger : Port en sus ..... Les numéros spéciaux ..... 200 frs					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL. : 21-27-01 — LOME**

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage) ..... 1

*(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Lacs, Zio, Kloto, Yoto, Tchaoudjo, Kozah, Tchamba, et Tône.

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Suivant réquisition, n° 15784 déposée le 4 mars 1992 M. Douty K. Mogbali, profession d'ingénieur adjoint des T.P. en retraite demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 301, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 302.

Il déclare que ledit Immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15785 déposée le 5 mars 1992, M. Akpabie Moevi Visséfangbé, profession d'employé de banque (BCCI), demeurant à et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 00 a 59 ca situé à Avetonou, préfecture de Kloto connu sous le nom et borné au nord par la propriété de Dr Kodjovi, au sud et à l'est par la propriété Gbadoe Loko, à l'ouest par la propriété Moukaïlla Traoré.

Il déclare que ledit Immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15786 déposée le 5 mars 1992, M. Moukaïlla Traoré, profession de caissier à la CEET, demeurant et domicilié à Lomé (Aflao Avenue), majeur non interdit jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un Immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 99 a 46 ca situé à Avetonou, préfecture de Kloto, et borné au nord par les propriétés Dr Kodjovi et Atidepé, au sud et à l'ouest par la propriété Gbadbe Loko, à l'est par la propriété Akpabie Moevi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15787 déposée le 5 mars 1992, M. Eklou Komi Agbemégnou, profession d'électricien bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Hedzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un Immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 295, à l'est par le lot n° 291 et à l'ouest par le lot n° 290 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15788 déposée le 9 mars 1992, M. Boyodi Kokou Balakiyem profession d'ingénieur des T.P. demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot 90 au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot 92.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15789 déposée le 9 mars 1992, M. Kadenga Ezzo-Hanam, profession de contrôleur de la circulation Aérienne demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Trésor, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Agoényivé, préfecture du golfe

connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 715 au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 717 et à l'ouest par le lot n° 713.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15790 déposée le 11 mars 1992, M. Koumaglo Mensah-Dzraku Kossi, profession de professeur à l'U.B. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un Immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 39 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Agbalepedogan et borné au nord par le lot n° 2030, au sud par le lot n° 2023, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 2022 et 2029.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15791 déposée le 12 mars 1992, M. Lawson Boè-Allah, profession d'ingénieur du Génie Rural en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Avertou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 66 a 74 ca situé à Anfoin Vovoudome, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Ananigbète Condji et borné au nord par la propriété Koussawo Dosseh, au sud par la propriété Teko Tété, à l'est par une piste de 12 mètres, à l'ouest par les propriétés de Yate Datévi Kliko Amoussouvi, Tetegan Midoameha, Amewariou Hounsikpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15792 déposée le 12 mars 1992, M. Logovi Tétévi Dodji, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Niamey (Niger), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 69 ca situé à Lomé-Agoényivé, préfecture du golfe, et borné au nord et à l'est par les rues non dénommées, au sud par les lots n° 54 et 55 et à l'ouest par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15793 déposée le 13 mars 1992, M. Kpenougou Yayo, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Totsivi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 82 ca situé à Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1290 bis au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1289.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15794 déposée le 13 mars 1992, M. Samaty Tchaké, profession d'Assistant d'Hygiène, demeurant et domicilié à Amoindji (Netikamé) Vogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 60 ca situé à Vogan Amoindji, commune de Vo connu sous le nom de Netikamé et borné au nord par le lot n° 320, au sud par rue non dénommée, à l'est par le lot n° 321 et à l'ouest par la propriété Kondo Amélévi Tépéali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15795, déposée le 13 mars 1992, M. Amekoudi Koffi Agbo, profession de Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalepedogan et borné au nord par un terrain non identifié, au sud et à l'est par le lot n° 1349 et à l'ouest par une rue non dénommée de 18 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Nyamanlobe Amevi Amekoudi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15796 déposée le 13 mars 1992, Mme de Souza Dovi épouse Dumond, profession de chargée de programme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 09 ca situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Humbl et borné au nord par le lot n° 64, au sud par le lot n° 67 bis à l'est par les lots n° 65 et 68 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15797 déposée le 13 mars 1992, M. Kpelevi Komlan Kuma, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 707, à l'est par le lot n° 717 et à l'ouest par les lots n° 706 et 715.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15798 déposée le 16 mars 1992 M. Ackey Edem Eugé, profession de employé à la BTCL, demeurant et domicilié à Lomé-Asslivo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè (TOGO 2000) et borné au nord par le lot n° 993, au sud par le lot n° 991, à l'est par la route de Hedzranawoè et à l'ouest par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15799 déposée le 16 mars 1992, M. Eboahun Dossa, profession de comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Akodessewa, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15800 déposée le 17 mars 1992, M. Edoh Adama, profession de géomètre à TRA-TOCOB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 00 ca, situé à Agoè-nyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de secteur E 3<sup>e</sup> et borné au nord par le lot n° 123, au sud par le lot n° 124, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot n° 121.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15801 déposée le 17 mars 1992, M. Sokpolle Dzodzi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 86 a 96 ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Awvan Tsataime et borné au nord par la collectivité Kpegbe, au sud par la collectivité Aziawa, à l'est par les collectivités Djodji Boko et Baguidi, à l'ouest par Fbuvi Kossi et la collectivité Aziawa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15802 déposée le 18 mars 1992, M. Kodjo John-Kokou, profession d'Avocat au barreau de Lomé demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance

totale de 4 a 98 ca, situé à Tokoin, préfecture du golfe, connu sous le nom de Kélékou et borné au nord par le lot n° 1479 bis A, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1480 bis B et à l'ouest par le lot n° 1478 bis B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuel ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15803 déposée le 19 mars 1992, M. Kodjovi O. Agoh, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsi-Batomé et borné au nord par le lot n° 681, au sud par le lot n° 677, à l'est par la route de Totsigan et à l'ouest par le lot n° 678.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15804 déposée le 26 mars 1992, M. Tetekpor Kodjo Missafagbe, profession d'inspecteur des PTT en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Kpeteme Koffi, instrumentiste à Port-Gentil (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 57 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 1291, au sud par le lot n° 1287, à l'est par l'Emprise de la voie ferrée et à l'ouest par le lot n° 1288.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Kpeteme Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15805 déposée le 26 mars 1992, Mme Lakoélé Venougné Agbodjan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de la nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 11 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée et borné au nord

par une rue en projet, au sud par le lot n° 29, à l'est par le lot n° 26 et à l'ouest par le lot n° 30.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15806 déposée le 26 mars 1992, M. Akibodé Kokou Dodji et Mme Akibodé Essivi Ablodé, profession de médecin vétérinaire et dentiste demeurant et domiciliés à Lomé-Kodjoviakopé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 14 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 1540, au sud par un lot non identifié et une rue non dénommée à l'Est par la route de Totsi et à l'Ouest par le lot n° 1539.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15807 déposée le 26 mars 1992, Mme Meba Akossiwa, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbeavou et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 65 et à l'ouest par le lot n° 66.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15808 déposée le 26 mars 1992, M. Eklo Kunalé Yao, profession d'Administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59 a 23 ca, situé à Hihéatro, préfecture d'Amou connu sous le nom de Tonyeviadzi (Odji) et borné au nord par l'emprise du ruisseau Odji et M. Fangbedji Awokou, au sud, par la propriété Wletou Kossi, à l'est par l'emprise du ruisseau Odji et à l'ouest par la propriété Ofo Djramedo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15809 déposée le 26 mars 1992, Mme Ananivi Somayi, épouse Anenou, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 02 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Adakpamé, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le boulevard Malfakassa et à l'ouest par le lot n° 664.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15810 déposée le 26 mars 1992, Mme Dogbé Kokoè, épouse Anenou, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 94 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le boulevard Malfakassa, à l'est par le lot n° 664 bis et à l'ouest par le lot n° 663.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15811 déposée le 26 mars 1992, M. Anenou Koudahin Ayayi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, face Hôtel Sarakawa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 97 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le boulevard Malfakassa, et à l'est par le lot n° 662.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15812 déposée le 27 mars 1992, Mme Eklou Apedomessi Mama, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bassadj, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 04 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par le lot n° 63 bis au sud par le lot n° 59, à l'est par une rue non dénommée de 16 mètres, et à l'ouest par le lot 62

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15813 déposée le 27 mars 1992, M. Sokpolie Dzodzi Yawo, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain divisé en deux parcelles (A) et (B) par la route Kévé-Tsévié et ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7,9 ha 08 a 30 ca (S (A) = 10 ha 90 a 97 ca ; S (B) = 68 ha 17 a 36) situé Dzogbépémé, préfecture de l'Avé connu sous le nom Klokpe et borné au nord par la propriété Dedji Komlanvi, au sud par les propriétés Kpede Kodjo, Tokou, Aziadé, à l'est par la collectivité Ayida et la propriété Laclé, à l'ouest par les propriétés Alipoé Akoli, Yekple Ansah, Atiglassou Yawo Mensah et Latsou Siedou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15814 déposée le 27 mars 1992, Mlle Agbétiäfa Akossiwa Elavagnon, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé n° 115 rue Awunyo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 96 ca, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par le lot n° 50 au sud par une rue non dénommée de 14 mètres, à l'est par une rue non dénommée de 12 mètres et à l'ouest par le lot 49 A

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15815 déposée le 27 mars 1992, M. Dzitri Florent Abbey, profession d'agent Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Agoè-nyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 601, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 604

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15816 déposée le 30 mars 1992, Mme Pana Mazama-Esso née Ayéva, profession de professeur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 72 a 48 ca, situé à Sanguéra, préfecture du golfe, connu sous le nom de Dangbesito, et borné au nord par les collectivités Adjrageli et Sokpa, au sud par la collectivité Kadanganly à l'est par la collectivité Akpoti Wogodo et à l'ouest par les collectivités Aziangbegno, et Ahoudi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15817 déposée le 30 mars 1992, Mme Boko Bazamani, profession d'Economiste à la SNI et FA, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par la propriété de Eloi et à l'ouest par la propriété Awitola.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15818 déposée le 30 mars 1992, M. Awissi Dayoka, profession de Micro biologiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de

la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 94 a 09 ca, situé à Dalavé préfecture du Zio connu sous le nom de Séouvé et borné au nord par Koliko Mama Afaobo, au sud par la propriété des sieurs Agamakou Sossou et Lanyo Messan, à l'est par la collectivité Koliko et à l'ouest par la propriété Awissi Dayoka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15819 déposée le 30 mars 1992, M. Atoko Koffi Maku, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 45 a 11 ca situé à Tsévié-Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Awan et borné au nord et à l'est par la propriété Hayibor, au sud par la propriété Koto-kou Kodjovi et à l'ouest par les propriétés Hayibor et Afantsawo Aziagbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15820 déposée le 30 mars 1992, M. Atoko Koffi Maku, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 91 ca, situé à Agoè-nyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 81 et à l'ouest par le lot n° 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15821 déposée le 31 mars 1992, M. Ameganvi Bédra Attissogbé, profession de préposé des douanes demeurant et domicilié à Totsivi Gblenkomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoè-préfecture du golfe, et borné au nord par le lot n° 158, au sud par une réserve administrative, à l'est par le lot n° 156 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15822 déposée le 31 mars 1992, M. Agopomé Kodjovi, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 70 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Tosivi et borné au nord par le lot n° 8, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15823 déposée le 31 mars 1992 M. Patchidi Ewohou Ponzoua profession de cadre maritime, demeurant et domicilié à Agoenyivé Anokui majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Anokui et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 289, à l'est par le lot n° 291 et à l'ouest par le lot n° 287. Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15824 déposée le 31 mars 1992 M. Tondare Blaou Yendare profession de tacheur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 43 ca situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par une rue non dénommée au sud par la propriété Blaou Y. à l'est par la propriété Matieyendou, et à l'ouest par la propriété Blaou Y. Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15825 déposée le 31 mars 1992 M. Tondare Blaou Yendare profession de tacheur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 25 ca situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord et à l'ouest par les propriétés Blaou Y. au sud par une rue non dénommée et à l'est par la propriété Léné. Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
Germain Kelleba BALLEBAKO

## AVIS DE BORNAGE

Le mercredi 17 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 030 a 51 ca, connu sous le nom de Ahonkpè et borné au nord et au sud par la collectivité Tessou, à l'est par Koudakpo Anaka et à l'ouest par Zehou Aké et Agbi Sivagnon. Dont l'immatriculation a été demandée par Me Massan Acouety avocat défenseur, demeurant à Lomé-Djidjilé et domicilié au 24 rue du S/L Gnemenya Tél. 21.00.22 dom. 21.15.43 suivant réquisition du 30 août 1983 n° 11110.

Le mercredi 10 juin 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Awonkui et borné au nord et à l'est par les lots n° 430 et 432, au sud et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dovi Klutse Ahadé Segla, employé de bureau à l'UTB demeurant à Lomé-Tokoïn Wuiti, suivant réquisition du 6 juillet 1987, n° 13119.

Le jeudi 25 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 00 ca connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 470, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 461 et à l'ouest par le lot n° 459; dont l'immatriculation a été demandée par M. Fongbemi Komlan, pharmacien demeurant à Lomé suivant réquisition du 4 février 1988, n° 13445.

Le jeudi 11 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 17 ca, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par Adé Saka, au sud par l'Huilerie du Bénin, à l'est et à l'ouest par Vossah; dont l'immatriculation a été demandée par M. Vignon Adjété (Antoine Paulin), directeur de société, demeurant à Lomé, 203 boulevard du 13 janvier, suivant réquisition du 26 avril 1988, n° 13600.

Le jeudi 11 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 30 ca et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n° 49, 47 et 53, à l'ouest par une rue

non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Vignon Adjété (Antoine Paulin), directeur de société demeurant à Lomé, 203 boulevard du 13 janvier; suivant réquisition du 26 avril 1988 n° 13601

Le lundi 15 juin 1992 à 8 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 98 ca, connu sous le nom de Awatamé et borné au nord par une rue non-dénommée de 16 mètres, au sud par la propriété de la collectivité Fiadadze, à l'est par la propriété de la collectivité Fiadadze et à l'ouest par le lot n° 31; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akpabie A. Blewu, assistant de ventes, demeurant à Lomé Tél: 21.17.51, 21.58.63 suivant réquisition du 3 février 1989 n° 14060

Le jeudi 25 juin 1992 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoïn commune de Lomé consistant en deux parcelles A et B d'une contenance de A 6 a 19 ca et B 1 a 07 ca connu sous le nom de Saint Joseph et borné au nord par une rue non dénommée au sud par le lot n° 1 et un terrain non identifié à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par un terrain non identifié dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh B. Azouwoubo, propriétaire demeurant à Lomé, mandataire de la PROMAICO. Suivant réquisition du 27-06-1989 n° 14285.

Le jeudi 18 juin 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission Tové préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 70 a 60 ca, connu sous le nom de Hové et borné au nord par les propriétés Awu Adjélevi et Kpelly Kossi, au sud par la propriété Sakpa Komi, à l'est par les propriétés Dzrakpassou et Biam Doukou et à l'ouest par la propriété Davon Atitso; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adbodra Kouma Adzessom, topographe, demeurant à Lomé-Tokoïn, 5 boulevard des Armées suivant réquisition du 27-7-89, n° 14349

Le lundi 8 juin 1992 à 8 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 39 ca, connu sous le nom de Houvéme et borné au nord par le lot n° 1, au sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par le lot n° 3; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akueson Adoté Quaille-Von, comptable, demeurant à Lomé Tél: 21.58.83, suivant réquisition du 2 août 1991, n° 15485.

Le mardi 16 juin 1992 à 8 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 a 76 ca, connu sous le nom de et borné au nord par M. Akakpo Bédi, au sud par la collectivité Gozan, à l'est par M. Togou Agbassa et à l'ouest par le C.E.G. de Sanguéra; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akakpo Amouzouvi, professeur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1er février 1990, n° 14647.

Le Lundi 08 juin 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Atiégo, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 20 a 92 ca et borné au nord par M. Esse Ayi, au sud par la Foire internationale Togo 2000, à l'Est par la propriété Edé Mamavi et à l'Ouest par la propriété Akamegni Adzomanyi dont l'immatriculation a été demandée par la dame veuve Akué Adjoa née Akoto Revendeuse, demeurant à Lomé Bè rue St Michel Tél. 21-13-94. suivant réquisition du 13 avril 1990 n° 14755.

Le Jeudi 11 juin 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 11 ca connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 182 A au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 181, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Vossah Djatougbe, Infirmière demeurant à Lomé suivant réquisition du 29 juin 1990 n° 14878.

Le vendredi 26 juin 1992 à 10 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 29 ca connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue non dénommée au sud par le lot n° 128, à l'est par le lot n° 129 et à l'ouest par le lot n° 125; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Akouwa M. Atikpo, couturière, demeurant à Lomé s/c M. Djidou Agbetrou DGID Lomé, suivant réquisition du 13 septembre 1990, n° 14995.

Le mardi 23 juin 1992 à 8 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Boto et à

l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Forson H. Messan, commerçant demeurant à Lomé Tokoin Nukafu. S/c M. Lawson Laté Dovi géomètre cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako suivant réquisition du 14 septembre 1990, n° 15001.

Le mardi 09 juin 1992 à 8 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 82 ca connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 310, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le boulevard du Haho et à l'ouest par le lot n° 302; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Klousseh C. Kayi, née Kpodar, professeur, demeurant à Lomé S/C de M. Amony Anani, topographe à Lomé Tokoin Tél: 21.43.00 suivant réquisition du 20 septembre 1990, n° 15008.

Le mardi 16 juin 1992 à 8 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Afiao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 82 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2578, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 2579 et 2573 et à l'ouest par le lot n° 2571; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Houndjago Adjoa, épouse Sossoe institutrice, demeurant à Lomé Tokoin Cébévito S/C de M. Vidéké Koffi-DCNC Lomé, suivant réquisition du 26 septembre 1990, n° 15017

Le lundi 22 juin 1992 à 8 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 25 a 94 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 10, 11, 12 et 13 et à l'est par le lot n° 14; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Sanvee Epevi Kwamba, commerçante, demeurant à Lomé Kodjovakopé, 15 avenue de Duisbourg, suivant réquisition du 12 octobre 1990, n° 15046

Le mercredi 24 juin 1992 à 8 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Af-commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 a 16 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1407, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1397 et une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alassani Boukari, ingénieur des Travaux publics à I,OTP-Kpémé, demeurant à Lomé Afiao Gakli, suivant réquisition du 17 octobre 1990, n° 15047.

Le jeudi 11 juin 1992 à 10 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 73 ca, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 93 A, au sud par le lot n° 94, à l'est par le lot n° 84 B et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sitti A. Mawussey commerçant demeurant à Lomé, rue de Litimé prolongée (ancienne rue de la Paix Tél: 21.18.15, suivant réquisition du 23 octobre 1990, n° 15055.

Le lundi 29 juin 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 16 a 03 ca connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots n° 34 et 36, au Sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 40 et à l'Ouest par le lot n° 33. dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbodan Mignanou Akpan, géomètre à la Préfecture du Golfe, demeurant à Lomé Bè-Apéyémé. Suivant réquisition du 26 octobre 1990, n° 15061.

Le mardi 9 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de zone nord de la gendarmerie et borné au nord par la route Agoènyivé — Vakposito, au sud par le lot n° 139, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 133; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tade Moucharafou fonctionnaire à la CEDEAO, demeurant à Lomé-Tokoin Tél: 21-68-64, Dom. 21-33-63, suivant réquisition du 16 novembre 1990, n° 15101.

Le lundi 22 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 69 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 97, au sud par l'ancienne route d'hydrocarbures, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 102; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kangni Ayi, commerçant, demeurant à Lomé, mandataire de M. Teko-Agbo Yaovi, mécanicien résidant à Libreville s/c de M. Djondo Kodjo scc des Domaines-Lomé, suivant réquisition du 20 décembre 1990 n° 15159.

Le mardi 2 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 13 a 48 ca, connu sous le nom de Fiové et borné

au nord par les lots n° 1244 bis, 1247 bis et 1248 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1248 bis et à l'ouest par le lot n° 1244 bis; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sokpolie Dzodzi, directeur de société demeurant à Lomé — Tél: 21-25-59 suivant réquisition du 2 janvier 1991, n° 15168

Le mardi 30 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 34 a 09 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la propriété Gbogla Kossivi, au sud par la propriété Djadja Assougan à l'est par la propriété Djadja Ayissouhedé et à l'ouest par la propriété Afatsawo Kwami; dont l'immatriculation a été demandée par M. Assamagan Fo Akouété Eboué, tailleur demeurant à Tokoin Nukafu maison L 1665 rue Mensah Kpoti suivant réquisition du 8 janvier 1991, n° 15188.

Le lundi 29 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 40 ca, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par le lot n° 70, au sud par le lot n° 72, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 68; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodan Akpan Mignanou, géomètre à la préfecture du Golfe suivant réquisition du 12 février 1991 n° 15243.

Le lundi 8 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 21 ca, connu sous le nom de Zone Centrale nord et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 102, à l'est par le lot n° 103 et à l'ouest par le lot n° 99; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Badjonlaou, épouse Molga Bakaima, ménagère, demeurant à Lomé-Hédzranawoè Tél: 21-76-61, suivant réquisition du 27 février 1991, n° 15269.

Le jeudi 25 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 346, au sud par le lot n° 342 à l'est par le lot n° 344 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpani K. Segbaya Vinyo, employé à la BIAO-Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 février n° 15276.

Le lundi 08 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agié-Nyivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 24 ca, connu sous le nom de Klévé (Anonmé et borné au nord par le lot n° 525, au sud par le lot n° 529, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 528, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchani Egbelwe, employé à CEFOPAD-Air Afrique, demeurant à Dakar (Sénégal), S/c de M. Kouassi Ahlonko, préfecture du Golfe Lomé.

Suivant réquisition du 04 mars 1991, n° 15281

Le Vendredi 26 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5a 83ca connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 14, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le Boulevard Gnassingbé Eyadéma et la propriété Agbakou Gagodo et à l'ouest par le lot n° 20, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Acouetey Adadé, Inspecteur du Cadastre, demeurant à Lomé-Aguiar-Komé, 22 rue d'Aného.

Suivant réquisition du 08 mars 1991, n° 15288.

Le jeudi 04 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture de golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 28 ca, connu sous le nom de Houmbi, et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n° 114 et 115, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kanyi Tecco, Directeur de Banque en retraite, demeurant à Lomé S/c de M. Combey Agbodjan tél. : 21-12-22, suivant réquisition du 13 mars 1991, n° 15298.

Le Vendredi 12 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 47 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè, et borné au nord par le lot n° 560, au sud par le lot n° 558, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 559, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Attiso Awoussi, ménagère demeurant à Lomé s/c de M. Amouzou Ekoué, tél. : 21-23-90, suivant réquisition du 18 mars 1991, n° 15303.

Le mardi 30 juin 1992 à 8 heures au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 07 ca, connu sous le nom de Apédokoè Gbomamè et borné au nord et à l'est par la propriété Ehli Adjéwoda, au sud par la propriété J. B. Comlan Jondoh et à l'ouest par la propriété Yao Jondoh, dont l'immatriculation a été demandée par le

sieur Agbodan Mignanou Akpan propriétaire, demeurant à Lomé-Bè Apéyéme, S/c la préfecture du Golfe, suivant réquisition du 21 mars 1991, n° 15308.

Le mercredi 10 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 16 a 41 ca, connu sous le nom Kélégougan, et borné au nord par la route Kélégougan Agoè-Nyivé, au sud par les lots n° 877 et 874, à l'est par le lot n° 872 et à l'ouest par le lot n° 879, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Anani Kouassi Essè, professeur à l'U.B., demeurant à Lomé, 90 Bd Jean Paul II, suivant réquisition du 29 mars 1991, n° 15320.

Le lundi 15 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 13 a 62 ca, connu sous le nom de Adidogomé-Amadahomé et borné au nord par les lots n° 42 et 48, au sud par les lots n° 44 et 50, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayo Tchaa, inspecteur de l'éducation nationale demeurant à Lomé (direction de l'enseignement du 2e degré), mandataire de M. Pakoundi Alen-Ede suivant réquisition du 18 avril 1991, n° 15335.

Le mardi 23 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 a 04 ca, connu sous le nom de Gakli (Huimé) et borné au nord par la propriété Gagban Dogbo, au sud par la propriété Adambe Dogbo, à l'est par la route de Totsi et à l'ouest par la propriété Agbeyiho Dogbo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akibodé F. Comlanvi et Mme, née Ayaba d'Almeida, fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé, 50 avenue N. Grunitzky Tél. : 21-66-00 suivant réquisition du 26 avril 1991 n° 15344.

Le mardi 2 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 24 a 99 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les rues non dénommées, au sud par les lots n° 746 et 745; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assiongbo Folivi, chef de cabinet à la présidence de la République togolaise demeurant à Lomé. Représenté par M. Soncy N'Bouke Edoudji suivant réquisition du 21 mai 1991, n° 15379.

Le mardi 23 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de

5 a 82 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le lot n° 26, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dama Dramani, directeur de protocole d'Etat, demeurant à Lomé s/c de Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé suivant réquisition du 26 avril 1991, n° 15346.

Le mercredi 3 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 01 ca, et borné au nord par le lot n° 1003, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1005 et à l'ouest par le lot n° 1001; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kokouvi Adannou Elavanyo, commerçant, demeurant à Lomé s/c de Me Séwavi T. Adjetey, notaire à Lomé. suivant réquisition du 29 avril 1991, n° 15349.

Le vendredi 5 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 05 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 486, au sud par le lot n° 490, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 488; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bayogda Mkenna, ingénieur industriel, demeurant à Lomé-Djidjolé. Tél: 21-35-92 suivant réquisition du 3 mai 1991, n° 15354.

Le mercredi 3 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 05 ca, connu sous le nom de Fiové Démapkpoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 629 et à l'est par le lot n° 630 bis; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpadé Koffi Mawuèna, employé de banque U.T.B., demeurant à Lomé, quartier Djidjolé, avenue Pya suivant réquisition du 27 mai 1991, n° 15384.

Le mercredi 24 juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 26 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée au sud par le lot n° 1427, à l'est par le lot n° 1436 et à l'ouest par le lot n° 1434, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kinvi Folly Mawuèna, agent commercial, demeurant à Lomé s/c de Me Messan Mèthe, juriste à Lomé 11 rue Tévi Benissan suivant réquisition du 27 mai 1991 n° 15387.

Le lundi 1er juin 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 20 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le boulevard des Evalas, au sud par le lot n° 158, à l'est par les lots n° 158 et 167 et à l'ouest par le lot n° 165 bis; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kidifema Yao P. Assoti, pharmacien d'Etat, demeurant à Lomé Tél: 21-74-47 suivant réquisition du 31 mai 1991, n° 15404.

Le vendredi 05 juin 1992 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé préfecture du golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4a 25 ca connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 21 à l'est par le lot n° 19 bis et à l'Ouest par le lot n° 18 bis dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kudayah Etsriwi Etsri, Employé à la BIAO-TOGO, demeurant à Lomé s/c de Me Afiavi S. Do-REGO notaire à Lomé Tél. 21-44-02 suivant réquisition du 31 mai 1991 n° 15408.

Le mercredi 24 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 03 ca et borné au nord par le lot n° 249, au sud par le lot n° 253, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 250 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur d'Almeida Amah Gotty, comptable demeurant à Lomé N'Kafu s/c de M. Agbémabiassé Komla secrétaire du Chef Djidjolé Avenue de Pya, suivant réquisition du 17 juin 1991 n° 15423.

Le lundi 29 juin 1992 à 8 heures; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de Bolou-Modji et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 77 et 66, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur d'Almeida Amah Gotty, comptable, demeurant à Nkafu-Lomé s/c de M. Agbémabiassé Komla, secrétaire du chef Djidjolé, avenue de Pya suivant réquisition du 17 juin 1991, n° 15424.

Le vendredi 5 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 34 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbokou; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekon Pierre Amavi, inspecteur du Travail demeurant à Lomé Bè-Kpota Tél. 21-00-30 suivant réquisition du 28 juin 1991 n° 15449.

Le jeudi 4 juin 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de zone de réinstallation des Exp. du FIR et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 79, à l'est par le lot n° 80 et à l'ouest par le lot n° 76; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayitey Ashiagbor, fonctionnaire de la CEDEAO, demeurant à Lomé-Bè-Kpota Tél. 21-68-64 suivant réquisition du 30 août 1991 n° 15521.

Le jeudi 19 mars 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2398, au sud par le lot n° 2396 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2390; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koumakou Amégodoho, cultivateur demeurant à Lomé-Tokoin-For-Ever, suivant réquisition du 5 juillet 1987, n° 13112.

Le jeudi 12 mars 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 92, à l'est par le lot n° 93 et à l'ouest par les lots n° 88 et 89; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bodombossou T. Essokilina, agent de banque à la B.T.D. demeurant à Lomé suivant réquisition du 13 novembre 1987, n° 13.303.

Le mercredi 4 mars 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 ha 00 a 57 ca, connu sous le nom d'Atchanvé (Zogbé) et borné au nord par la propriété Woegan Atsitsogbi, au sud par la propriété Mawussé Folly Créppy à l'est par la route internationale Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la collectivité Adjrovi Douvonou; dont l'immatriculation a été demandée par M. d'Almeida Ayi Patatou directeur de société demeurant à Lomé-Tokion Dogbéavou, suivant réquisition du 11 avril 1988, n° 13572.

Le mardi 24 mars 1992 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance de 2 a 13 ca, connu sous le nom de Gakli borné au nord par les lots n° 1316, 1317 et 1318, au sud et à l'est par le lot n° 1315 et à l'ouest par une rue non

dénommée de 16 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gavon Komi Dossou administrateur civil, demeurant à Lomé Aflao Gakli Tél. 21-40-11 suivant réquisition du 16 décembre 1988, n° 13989.

Le lundi 30 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 99 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2263, au sud par une rue non dénommée à l'est par les lots n° 2258 et 2259 et à l'ouest par le lot n° 2256; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tozoun K. Egnonam, militaire, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti. Tél: 21-29-79/21-33-64 suivant réquisition du 12 septembre 1988 n° 13836.

Le mercredi 11 mars 1992 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyvé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 60 ca, connu sous le nom de Demakpoé et borné au nord par les lots n° 1275 et 1276, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1278 bis et à l'ouest par la propriété Mikando; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Katakou Amavi, revendeuse demeurant à Lomé s/c de Akakpo Yao, docker au port autonome voir Kloméghah suivant réquisition du 18 novembre 1988, n° 13933.

Le vendredi 03 mars 1992 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 14 a 13 ca, connu sous le nom de Totsigan (Batomé) et borné au nord par le lot n° 10, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 28 m et la propriété Messan Dusowu et à l'ouest par les lots n° 11 et 14; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Sodatonou Ayaba Lonlongno, adjoint administratif (UB) demeurant à Lomé Aflao Gakli s/c Gavon Komi Dossou Tél. 21-40-11 suivant réquisition du 16 décembre 1988, n° 13990.

Le jeudi 19 mars 1992 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 05 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 126 et 127, à l'est par les lots n° 138 bis et 139 et à l'ouest par le lot n° 137; dont l'immatriculation a été demandée par la demoiselle Amoussou Ayélé, directrice de l'établissement E.CO.SO, demeurant à Lomé, avenue Jean-Paul II s/c Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé suivant réquisition du 12 décembre 1989, n° 14585.

Le vendredi 27 mars 1992 à 8 heures, 00 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Glidji préfecture des Lacs consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca connu sous le nom de Clintigomé et borné au nord par une rue non dénommée au sud par le lot n° 22 bis, à l'est par le lot n° 21 et à l'ouest par le lot n° 23 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur d'Almeida Ayi Fafa, propriétaire demeurant à Lomé s/c M Ajavon Ayité J. Mawulolo, géomètre topographe à Lomé suivant réquisition du 6 mars 1990 n° 14696.

Le jeudi 12 mars 1992, à 8 h il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Akpikamé, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 a 02 ca connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord par les lots n°s 17 et 13 au sud et à l'est par des rues non dénommées à l'ouest par le lot n° 19. Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbadoé-Sognigbé Kouéssan, Directeur de l'Etablissement UBA demeurant à Lomé suivant réquisition du 20 mars 1990 n° 14716.

Le jeudi 12 mars 1992, à 8 h il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Akpikamé commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 a 13 ca connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord par une rue non dénommée au sud par les lots n°s 121, 122 et 123 à l'est par la rue Fazao et à l'ouest par le lot n° 126. Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbadoé-Sognigbé Kouéssan, Directeur de l'Etablissement UBA demeurant à Lomé Bè Pa de Souza Tél. 21-02-75 et 21-45-31 suivant réquisition du 20 mars 1990 n° 14717

Le mercredi 25 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 77 au sud par le lot n° 81, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 79. Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Awizoba Pitchidi, militaire, demeurant à Lomé, camp du RIT Tél. 21-27-01 suivant réquisition du 7 mai 1990 n° 14787

Le mardi 24 mars 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 a 27 ca connu sous le nom de Benowomé et borné au nord par la propriété Sodofo Koffi, au sud par la propriété Ayedji Sotowoké, à l'est par la route Baguida-Devego et à l'ouest par la propriété Adzaka Sodoga; dont l'im-

matriculation a été demandée par le sieur Adodo Yaovi administrateur civil demeurant à Lomé cité du Bénin s/c de M. Djibom Ezi Semeho, DCNC suivant réquisition du 8 mai 1990, n° 14793.

Le jeudi 02 mars 1992 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 101, à l'est par le lot n° 95 et à l'ouest par les lots n°s 92 bis et 93 bis; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koudité Komlan Mawuli, employé à la Banque Commerciale du Ghana, demeurant à Lomé Tél. 21-55-71/2 suivant réquisition du 1er juin 1990, n° 14841.

Le vendredi 20 mars 1992 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé Cacaveli commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 17 a 05 ca, connu sous le nom de Mas-souhoïn Cacaveli et borné au nord par les lots n°s 40 et 39, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mensah Labité Ganyo Neglokpé, commerçant demeurant à Lomé suivant réquisition du 19-07-1990, n° 14907.

Le vendredi 06 mars 1992 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Afiao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 39 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 1462 et 1463, à l'est par le lot n° 1475 et à l'ouest par le lot n° 1473, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Agbokou Ablewavi, commerçante à Lomé suivant réquisition du 26-07-1990, n° 14923.

Le mardi 03 mars 1993 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 14 a 82 ca, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 158, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots n°s 160 et 162; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nangoum Dogo Issa, employé au ministère de l'intérieur demeurant à Lomé suivant réquisition du 28 août 1990, n° 1481.

Le mardi 24 mars 1992 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 13 a 65 ca, connu sous le nom de et borné

au nord par les lots n° 42 et 43, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 52 et à l'ouest par le lot n° 49; dont l'immatriculation a été demandée par Me T. W. Lawson, avocat à la cour, demeurant à Lomé 34 rue Kamina, conseil de M. Santos Michel Adjā, propriétaire, demeurant à Lomé suivant réquisition du 20 septembre 1990, n° 15009.

Le mercredi 25 mars 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé, préfecture du golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 10 a 84 ca connu sous le nom de Adougba et borné au nord par le lot n° 15, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n° 18 et 20. Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Homawoo Kokougan, Enseignant en retraite demeurant à Lomé, mandataire de M. Doe L. Kobla, Fonctionnaire au FMI, demeurant à Washiton Dc-Tél 21-19-38 suivant réquisition du 3 octobre 1990, n° 15028.

Le vendredi 13 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agbalepedogan, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 56 ca, connu sous le nom de Lomé Agbalepedogan et borné au nord par le lot n° 1856, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 1855 A et 1854 A et à l'ouest par la route de Totsigan, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Logovi Mablégan, commerçante demeurant à Lomé BP 120, suivant réquisition du 10 octobre 1990, n° 15036.

Le mardi 10 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom Hédzranawoè et borné au nord par les lots n° 891 et 897, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 986 et à l'ouest par le lot n° 889; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Houzangbé A. Kléri, frigoriste électricien demeurant à Lomé-Tokoin Hédzranawoè s/c Me Kokoe A. d'Almeida, Notaire à Lomé, 33 rue Akrowa, suivant réquisition du 10 octobre 1990, n° 15037.

Le mardi 10 mars 1992 à 10 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance 6 a, connu sous le nom de Awonkui et borné au nord par le lot n° 625, au sud par le lot n° 629, à l'est par le lot n° 627 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Quevison O. Foli, Administrateur de l'OMS

demeurant à Lomé s/c de M. Eli Kossi Segbaya, avenue de la libération prolongée maison BIAO, suivant réquisition du 11 octobre 1990, n° 15042.

Le lundi 23 mars 1992 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin hôpital, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 31 ca, connu sous le nom de Tokoin hôpital et borné au nord par le TF n° 10478 RT, au sud par le TF n° 9524 RT à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le TF n° 9925 RT; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Lovi Vicky Afiwavi, revendeuse demeurant à Lomé Tokion hôpital, suivant réquisition du 19 octobre 1990 n° 15051.

Le mardi 10 mars 1992 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 21 ca, connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord par le lot n° 242, au sud par le lot n° 244, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Agbanmantékpō; dont l'immatriculation a été demandée par M. Katre A. Komlan, chauffeur à l'UNICEF demeurant à Lomé Tél. 21-57-64, s/c de M. Ocloo K. Dela, sce des Domaines, suivant réquisition du 26 octobre 1990, n° 15059.

Le lundi 09 mars 1992 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 68 ca, connu sous le nom de zone centrale nord et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 499 et à l'est par le lot n° 500; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Zinsou Messi employée de banque à l'U.T.B. demeurant à Sokodé s/c Bureau TRATOCOB-Lomé Tél: 21-15-90, suivant réquisition du 30 octobre 1990, n° 15072.

Le lundi 09 mars 1992 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 16 a 80 ca, connu sous le nom de zone centrale nord et borné au nord par les lots n° 670 et 671, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Womas Kayi, attachée commerciale, demeurant à Abidjan s/c Bureau TRATOCOB-Lomé Tél: 21-15-90, suivant réquisition du 30 octobre 1990, n° 15073.

Le lundi 09 mars 1992, à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 11 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1114 bis et à l'ouest par le lot n° 1112 bis; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuakuvi P. L. Messan, fonctionnaire, demeurant en France s/c de M. Finu Tetteh 133 boulevard de la Paix, suivant réquisition du 31 octobre 1990, n° 15078.

Le lundi 16 mars 1992 à 10 heures, Il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gléi, Préfecture de l'Ogou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 ha 44 a 50 ca connu sous le nom de Ikoboukou et borné au nord par le domaine Amou et une ferme avicole au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété N'Tsou N'Nénafo. Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gnassingbé Toyi, officier supérieur des forces Armées Togolaises demeurant à Lomé camp RIT, suivant réquisition du 13 novembre 1990 n° 15091.

Le Lundi 09 mars 1992 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Hédzranawoè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 85 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 14, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par les lots n° 17 et 18. Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Andjo Tchamdja Ingénieur Télécom demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 novembre 1990 n° 15096.

Le lundi 23 mars 1992 à 10 h 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé Préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca connu sous le nom de Zone nord de la gendarmerie et borné au nord par la route Agoé-Nyivé Vakpossito, au sud par le lot n° 139, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 136; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tade Moucharafou, fonctionnaire à la CEDEAO, demeurant à Lomé Tokoin Tél: 21-68-64, dom. 21-33-63, suivant réquisition du 16 novembre 1990 n° 15101.

Le lundi 02 mars 1992 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 25 ca connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par les lots 2418 et 2419, au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot n° 2420 et à l'ouest par le T.F. n° 11270 Dont l'immatriculation a été demandée par Mme Agossou Lékou, née Bekou revendeuse demeurant à Lomé Dumas-sessé s/c Bekou Ehenou, Direction Générale de la Santé Publique, suivant réquisition du 04 décembre 1990 n° 15118.

Le mercredi 11 mars 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kélégu Préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 07 ca et borné au nord par la rue Atlantic Produce, au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot n° 138 bis et à l'ouest par le lot n° 1306. Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hounzah Sossouvi cadre de banque et Mme née N. Brenner, assistante médicale, demeurant ensemble à Lomé-Tokoin suivant réquisition du 4 décembre 1990 n° 15119.

Le vendredi 20 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 30 ca connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 61 au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 63 et à l'ouest par la Voie ferrée Lomé-Atakpamé. Dont l'immatriculation a été demandée par Mme Mensah Akpé Ahliba née Aquereburu, commerçante demeurant à Lomé 1, rue Bon Pasteur B. P. 2636-Lomé, suivant réquisition du 05 décembre 1990, n° 15125.

Le mardi 10 mars 1992 à 10 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Hedzranawoè commune de Lomé consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 30 a 05 ca connu sous le nom de Tokoin Hedzranawoè et borné au nord au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 578 et 588. Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur de souza Senam Gbondjidè Anani Kossivi, Etudiant représenté par sa mère Mme Tchobo Baï épouse de Souza suivant réquisition du 06 décembre 1990 n° 15126.

Le mardi 10 mars 1992 à 10 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Hédzranawoè commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 46 a 78 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et au sud par des rues non dénommées à l'est par les lots n° 548 et 556 et à l'ouest par les lots n° 543 544 551 et 551 bis. Dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tchobo Baï, épouse de Souza, directrice d'école à Lomé s/c de M. de Souza Nukukumatékpo SOCOPAO Lomé, suivant réquisition du 6 décembre 1990, n° 15127.

Le lundi 23 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Dogbéavou, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 09 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par les lots n° 20, 16 et 17 appartenant à la collectivité Boko Tsisé et à l'est par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kumaka C. Afiwa, revendeuse demeurant à Lomé 24 avenue de la Libération suivant réquisition du 17 décembre 1990, n° 15142.

Le vendredi 6 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1069 au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot n° 1060 et à l'ouest par le lot n° 1058; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Attiwoto T. Ayité, agent d'Air Afrique demeurant à Abidjan de passage à Lomé s/c de Me Batekoué Dovi notaire à Lomé, 12 rue des Sabliers, suivant réquisition du 18 décembre 1990, n° 15146.

Le vendredi 23 mars 1992 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Agbalépédogan commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 92 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 834 bis, 833 bis, 817 et 818 et à l'est par un lot non identifié; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hoffer B. Kowouvi, directeur de société demeurant à Lomé Tél. 21-55-43 suivant réquisition du 19 décembre 1990 n° 15148.

Le vendredi 13 mars 1992 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Bè-Klikamé commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 77 ca, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par un passage, au sud par le lot 37, à l'est par la route de raccordement et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Anthony Lawoè, revendeuse demeurant à Lomé, 23 rue du grand marché s/c de M. Komlan Agbemabiassé, secrétaire du chef Djidjollé à Lomé suivant réquisition du 4 janvier 1991, n° 15180.

Le mercredi 4 mars 1992 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 1 ha 20 a 18 ca, connu sous le nom de Atsanvé Zogbé et borné au nord par la collectivité Adjrovi, au sud par la propriété Attisso Sikan, à l'est par la propriété Douwonou Adjrovi et à l'ouest par la collectivité Douwonou Adjrovi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Eidan Kokouvi, directeur de société demeurant à Lomé s/c Dovi Sewa, DCNC Lomé suivant réquisition du 30 janvier 1991, n° 15214.

Le mercredi 18 mars 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 05 ca connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 53, au sud par le lot n° 49 à l'est par l'emprise de la ligne haute tension GTB et à l'ouest par le lot n° 50 dont l'immatriculation a été demandée par M,

BONNAH Amam Moloki, Inspecteur des Pharmacies demeurant à Lomé S/c Me Afèkèkè A. Johnson, Notaire à Lomé 164 Bd du 13 Janvier, suivant réquisition du 31 janvier 1991, n° 15221.

Le vendredi 13 mars 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 18 ca, connu sous le nom de et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la collectivité Wéta; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dossèh Azonwoubou, propriétaire, demeurant à Lomé, 97 boulevard du 13 janvier suivant réquisition du 8 février 1991, n° 15237

Le jeudi 5 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 49 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 516 bis au sud par la route Agoényivé Kégué, à l'est et à l'ouest par les rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sagbo Gninazé, directeur de Sanecom, demeurant à Lomé Tél: 21-63-62 suivant réquisition du 21 février 1991, n° 15261.

Le jeudi 5 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 58 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 386, au sud par la route Agoényivé Kégué, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 388; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbolété Kodjovi, géomètre dessinateur demeurant à Agoényivé (s/c Tél: 21-08-92), suivant réquisition du 21 février 1991, n° 15262.

Le mercredi 25 mars 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 65 ca, connu sous le nom de zone centrale nord E 2<sup>e</sup> et borné au nord par le lot n° 45, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 48; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Bockor Afi employée à la CNSS, demeurant à Lomé s/c de M. D. K. Agboklu service des Domaines Lomé suivant réquisition du 27 mars 1991 n° 15313.

Le lundi 16 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de

6 a 04 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 80, à l'est par les lots n°s 70 et 81, à l'ouest par le lot n° 68; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Freitas E. Ahéba, née Kponton, gérante de société, demeurant à Lomé Nyékonakpoè s/c de M. Lawson Latévi Djifa DCNC Lomé suivant réquisition du 26 avril 1991, n° 15347.

Le lundi 23 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de nord par le lot n° 486 au sud par le lot n° 490 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 488; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bayogda Mkenna, ingénieur industriel demeurant à Lomé Djidjolé Tél: 21-35-92 suivant réquisition du 3 mai 1991, n° 15354.

Le vendredi 20 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 15 a 99 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 76 et à l'ouest par le lot n° 73; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur G. Domevenou, alias Teko Mawulo Senyo Ayawo, commerçant, demeurant à Lomé avenue Akei ou 19 rue Brazza suivant réquisition du 8 mai 1991 n° 15365.

Le jeudi 26 mars 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 43 a 02 ca, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au nord par le lot n° 498 et une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 506 et 507, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amah Pidalatang administrateur civil, demeurant à Lomé Tokoin Tél: 21-33-77/21-62-37, suivant réquisition du 17 mai 1991, n° 15375.

Le mercredi 25 mars 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 04 ca, connu sous le nom de Zone centrale nord et borné au nord par le lot n° 103, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 104 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djadou Djodji, topographe dessinateur à la DCNC, demeurant à Lomé-Bè château, suivant réquisition du 30 mai 1991, n° 15403

Le mardi 10 mars 1992, à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 99 ca, connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 179 et à l'ouest par les lots n°s 174 et 177 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lao-Akpoboua Komlan Batawaya, biologiste s/c de M. Ayassou Adadé DCNC Lomé, suivant réquisition du 8 janvier 1991, n° 15189.

Le mercredi 11 mars 1992, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par le lot n° 751, au sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 749 et à l'ouest par le lot n° 753, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Komlan Laban, agent de banque U.T.B., demeurant à Lomé mandataire de Mlle Laban T. Ablavi, épouse Aleka cadre de banque à Libreville (Gabon), suivant réquisition du 18 janvier 1991, n° 15199.

Le jeudi 12 mars 1992, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 07 ca, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 324, à l'est par le lot n° 325 et à l'ouest par le lot n° 324, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adjallo Agbetoh, ingénieur à la SATOM s/c de M. Koudjou Ametounou, ORSTOM, Tél. 21-23-44, suivant réquisition du 18 janvier 1991, n° 15201.

Le mercredi 18 mars 1992, à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 03 ca, connu sous le nom de Kli-kamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Latékoé Alessi A. Docteur ingénieur 19, Rue Dusburg s/c Mme Nicoué Akoko service des domaines, suivant réquisition du 30 janvier 1991, n° 15208.

Le conservateur de la propriété foncière  
**Kelleba Germain BALLEBAKO**

